

Le SNES Mayotte a rencontré le nouveau Vice-Recteur, Mme Constantini, sa directrice de Cabinet, le DAASEN ainsi que le DRH, M. JAILLET, le jeudi 28 août 2014.

En cette rentrée, nous avons souhaité faire le point sur de nombreuses difficultés :

Bonifications retraite

A la fin du mois de mai dernier, le service des pensions du Vice-rectorat de Mayotte, sur ordre de Bercy, a commencé à appliquer le taux de bonification d'1/3 au lieu de la 1/2 avec effet rétroactif au 31 mars 2011 ! Ce qui signifie que tous les collègues perdent 8 mois de bonification sur 4 années : soit une baisse immédiate des pensions et une décote importante pour la plupart d'entre nous. Cette mesure concerne toute la fonction publique de Mayotte ! **En dépit des promesses du cabinet de la Ministre de la Fonction publique, rien n'a changé cet été et les collègues qui partent en retraite se voient appliquer ce nouveau calcul.**

Nous avons interpellé Mme Constantini sur cette situation d'insécurité juridique continue qui ne participe guère à la nécessaire attractivité de Mayotte... et qui provoque de lourds conflits sociaux chaque année.

On nous a promis que Paris a été alerté... sans retour aujourd'hui.

La situation reste donc en l'état. Le service juridique du SNES propose un recours à tous les collègues qui partent en retraite avec ce nouveau calcul... sans que la réglementation ait changé. Contactez-nous de toute urgence !

Attractivité, nouveau statuts

Nous avons aussi demandé un calendrier pour la « clause de revoyure ». En juin 2013, le gouvernement avait imposé un nouveau statut des fonctionnaires de Mayotte. Devant les grèves des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, les Ministres avaient avancé une « clause de revoyure » en 2015 pour voir si l'indexation concédée était suffisante... et si l'indemnité parvenait à faire venir un nombre suffisant de collègues. On en est loin donc nous avons à nouveau plaidé pour une véritable négociation du statut des fonctionnaires de Mayotte.

S'en est suivi un échange sur la nécessaire attractivité du département.

Mise en place des congés formation

Après deux années de demande réitérée de notre part, le Vice-Recteur précédent reconnaissait l'importance des congés formation, dispositif fondamental pour l'académie en cours de « normalisation » qu'est Mayotte... mais a tout fait pour qu'aucun de ces congés ne soit attribué.

A notre demande, une CAPL se réunira enfin début septembre pour examiner les candidatures déposées... suite au prochain épisode !

Les indemnités d'éloignement (I.E.) :

Si les retards de paiement ont toujours été récurrents concernant les IE, cette année la situation est devenue proprement inacceptable.

85% des collègues arrivant sur l'île n'ont rien perçu à ce jour ; 100% des collègues commençant leur 4^{ème} année (du fait de la production de la circulaire ... début juillet) n'ont rien perçu ainsi que 90% des 5^{ème} année ... pire que cela, certaines académies refusent de payer les IE s'appuyant sur des jurisprudences largement obsolètes depuis la



Compte rendu de l'entrevue SNES / VR du 28 Août 2014

parution des nouveaux décrets ou elles affirment que c'est au vice-rectorat de payer les I.E ; sans oublier les dossiers interminables qu'il faut remplir avec des documents souvent introuvables (PV d'installation pour les nouveaux arrivants, arrêté de congé administratif pour les 5^{ème} non encore édité !).

Les collègues sont donc largement abusés par les services administratifs de différents rectorats dans le seul but de différer... ou même de ne pas payer les IE !

Madame le VR a annoncé que la préfecture de Mayotte avait produit un document (un vadémécum) pour stipuler aux différents services les droits de chacun. Une note ministérielle a été diffusée dans les académies pour préciser les droits des collègues et insister sur les paiements et une réunion des différents gestionnaires a eu lieu à Paris. Pour le cas précis de La Réunion qui refuse tout paiement, un contact direct a été pris.

Pourtant, le chemin sera certainement encore long et fastidieux pour de nombreux collègues... nous invitons ceux-ci à nous contacter afin de faire accélérer le traitement de leur dossier.

Calendrier des CAPL :

Le SNES a demandé qu'un calendrier prévisionnel soit publié au plus vite ainsi que pour l'organisation des élections professionnelles. Nous demandons à nouveau que pour les CAP n'aient pas systématiquement lieu le mercredi après-midi à 18H30.

Mme le VR explique qu'elle ne souhaite pas voir de cours supprimés pour les CAPA et que les chefs d'établissement pour des raisons de sécurité ne peuvent pas s'absenter de leur établissement. Le SNES prend note mais n'adhère pas à ces arguments... et réclame au contraire que les CAPL soient étalées sur les différents jours de la semaine.

Modalités de correction du baccalauréat :

Nous avons dénoncé le déroulement des corrections du baccalauréat 2014, sur site où l'on a déplacé les correcteurs sur toute l'île... en les obligeant à nouveau à corriger sur place, sans ouvrage de référence dans des conditions trop souvent déplorables. De fait cette infantilisation persistante des personnels n'est guère propice à la qualité de la correction des copies !

Situations d'établissement :

Nous avons alerté le Vice-recteur sur les tensions au sein du collège Tsimkoura. A la fin de l'année dernière, la situation est devenue à ce point délétère que plusieurs plaintes ont été déposées.

Nous avons demandé que la hiérarchie de l'établissement ne permette pas, lors des réunions qu'elle préside, que des collègues soient pris à partie grossièrement par d'autres et qu'au contraire elle mette tout en œuvre pour qu'un dialogue posé et respectueux s'instaure. Tous les collègues concernés ont été très choqués.

Ces problèmes semblent avoir été entendus, compris et même partagés. Il nous a été promis que cela ne se reproduirait pas...

→ **INFO NON- TITULAIRES**

Modalités d'affectation des contractuels

• Nous avons souhaité interroger Mme le Vice-recteur sur les difficultés rencontrées par de nombreux collègues non titulaires lors de cette rentrée des classes : changements d'affectation de dernière minute, discordance entre les infos données sur les affectations par le Vice rectorat et celles reçues dans les établissements... Le VR a souhaité faire quelques rappels :

- La commission, réunie début juillet, n'émet que des avis provisoires, qui ne valent pas comme « contrats ». La décision finale revient au Vice-recteur et il peut y avoir des changements jusqu'au dernier moment.
- L'administration n'a aucune obligation de fournir un poste aux collègues en CDD.
- Les stagiaires et les titulaires sont affectés prioritairement

• Quelques éclaircissements ont, cependant, été apportés pour expliquer la confusion de ce début d'année :

- résultats d'affectation tardifs des stagiaires, nouveaux lauréats aux différents concours qui, en outre, ont été plus nombreux cette année, ce qui a généré des réajustements de dernière minute pour les contractuels
- titulaires qui avaient renoncé à leur mutation et qui ont finalement changé d'avis

Nous avons noté qu'à aucun moment, la question d'un éventuel dysfonctionnement des services du V.R. n'a été évoquée. Il semble donc que le VR n'ait pas tiré de leçons de la mauvaise gestion des années précédentes.

• Le SNES Mayotte a néanmoins tenu à souligner le désarroi et la fragilité de certains collègues face à cette extrême précarité et à ce manque de considération pour leur engagement et a aussi rappelé que les non titulaires constituaient un effectif important (ils constitueront bientôt un tiers des personnels) et qu'il fallait donc en tenir compte.

Nous souhaitons à cette occasion redire aux collègues l'importance de se mobiliser afin de compter dans le rapport de force avec l'administration. Nous voulons également rappeler que seul le statut (titularisation) permet une garantie d'emploi.

Comme l'année dernière, nous avons demandé qu'un barème soit établi afin d'apporter plus de transparence au mouvement des personnels contractuels et qu'un groupe de travail soit convoqué en amont de la commission d'affectation. La proposition du groupe de travail a été actée. Nous réitérerons notre demande d'un barème précis lors des CCPL et GT prévus cette année.

Info stagiaires

Le flou persiste quant aux conditions de stage des lauréats des concours externes à Mayotte. Ces nouveaux collègues devraient avoir un temps de service réduit (mi-temps) et une formation. Il n'existe malheureusement pas d'ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation) à Mayotte. Nous sommes donc en attente de réponses du VR sur la situation de ces collègues. Pour le moment, ils se voient attribuer un temps complet. Le SNES se bat sur le plan national pour que tous les stagiaires aient droit à une véritable formation (avec une décharge conséquente de service !), quel que soit le concours obtenu.

Le bureau du SNES-Mayotte